



LES NOUVELLES

du CPAS

Initiative locale d'accueil

CPAS : 084 38 89 85 • liliane.lepage@cpas-wellin.be | Présidente du CPAS : 0475 62 39 77 • therese.mahy@wellin.be

ACCUEILLIR : UN MOT QUI AURA TOUJOURS DU SENS

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale – art. 1er).

Aujourd'hui, plus de 82 millions de personnes dans le monde ont dû quitter leur foyer pour fuir la guerre, les persécutions ou les conflits, et presque la moitié sont des enfants. Un quart d'entre eux ont dû quitter leur pays pour devenir réfugiés dans d'autres pays. Partout dans le monde, on se mobilise afin que les droits fondamentaux des personnes soient respectés. Elles doivent recevoir l'aide et la protection nécessaires et avoir des perspectives d'avenir. Contraintes de fuir, elles doivent pouvoir reconstruire dignement leur vie.

En signant la Convention de Genève, la Belgique s'est engagée à protéger les réfugiés qui se trouvent sur son territoire. L'Office des étrangers est l'instance compétente pour ce qui concerne l'accès au territoire, le séjour et l'établissement des étrangers. Fedasil est l'organisme public qui se charge de l'accueil et de la répartition des réfugiés, soit en logements collectifs, soit en logements individuels.

Depuis 2016, notre commune, comme beaucoup d'autres, a sur son territoire une ILA : Initiative Locale d'Accueil. C'est une structure d'accueil individuel gérée par le CPAS au sein de laquelle les réfugiés reçoivent une aide matérielle et un accompagnement pour subvenir à leurs besoins. A l'origine située au Tombois à Chanly, l'ILA a été transférée au centre de Wellin dans un des appartements récemment rénovés au-dessus de l'Office du tourisme.

Cette localisation permet aux réfugiés d'avoir accès facilement à l'ensemble des commerces et services indispensables. Depuis 2016, la commune de Wellin a accueilli plusieurs familles d'origine différente (Albanie, Irak, Syrie, Tchétchénie). Quand leur situation est régularisée et qu'elles ont trouvé un logement, elles quittent l'ILA.

La prise en charge financière des ILA est assurée par l'Etat fédéral via Fedasil. L'Agence accorde en effet un montant forfaitaire aux CPAS visant à rembourser les frais liés à l'aide matérielle qui est octroyée aux bénéficiaires de l'accueil hébergés dans une initiative locale d'accueil.

Les demandeurs d'asile accueillis dans une ILA disposent d'une plus grande indépendance dans leur vie quotidienne et de plus d'autonomie (faire leurs courses, cuisiner, laver leurs vêtements, ...). Le CPAS se charge de l'accompagnement qui consiste entre autres en un suivi de la procédure d'asile, un suivi médical et psycho-social, une préparation à l'intégration ou au retour, une orientation en matière d'enseignement et de formations pour adultes, ... Le plus difficile pour ces familles, c'est bien sûr l'apprentissage de la langue du pays qui les accueille afin qu'ils puissent communiquer et s'intégrer.

Accueillir l'autre, c'est se mettre à la place de ...

Même si nous sommes méfiants, même si nous avons peur, un réfugié est un être humain comme nous, fait de chair et d'affects, qui doit quitter son pays parce que sa vie est en danger.

Les missions menées par le CPAS sont à l'image de la complexification des parcours de vie et des besoins qui y sont liés.

Accueillons-les et soyons solidaires.

